

# PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

Séance du lundi 5 mai 2014  
Présidence de M. Denis Richter, président

La séance est convoquée à 20h00.

Y compris le Président, 69 Conseillères et Conseillers répondent à l'appel.

Excusés: Mmes Françoise Gretillat, Corinne Roussy, Myriam Vaucher, Camille Winterhalter  
MM. Loïc Béguin, Jean-Pierre Favre, Crescenzo Gelormini, Jean-Samuel Leuba, Fabrice Rod, Patrick-Olivier Rosselet, François Rousseil, Thomas Siegrist, Philippe Sordet, Christian van Singer

Absents: MM. Félix Paschoud, Raymond Sudan

Le quorum étant atteint, le **Président** déclare la séance ouverte et implore la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

## ORDRE DU JOUR MODIFIE

L'ordre du jour modifié est adopté à l'unanimité.

### 1. ASSERMENTATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER

**Mme Annick Dirac**, du groupe libéral, domiciliée à la route du Grand-Pont 2, qui remplace M. Pierre-Alain Patry, démissionnaire, est assermentée.

### 2. ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 17 MARS 2014

**M. Thierry Buche**, concernant l'interpellation de M. Hagin et la réponse de Mme Savoy au sujet du chemin des Champs, souhaite que les propos de Mme Savoy soient réintégrés dans le procès-verbal: « la Municipalité attend les conclusions de la Cour de droit administratif et public pour savoir ce qu'elle doit faire exactement ».

**M. Bernard Hagin** veut s'exprimer vu qu'il s'agit de son intervention. Le procès-verbal est fidèle, bien qu'un peu résumé, à ce qu'il a dit. La réponse le satisfait. Ce qui le dérange c'est qu'il s'agit d'une intervention personnelle de M. Buche. Il pense que s'il veut intervenir, il doit le faire au point 10 de l'ordre du jour.

**Le Président** demande à M. Buche de déclarer ses intérêts par rapport à cet objet.

**M. Thierry Buche** répond qu'effectivement il est un des initiateurs de ce recours, précisant qu'il n'a pas d'intérêts prépondérants directs dans ce recours, notamment au sujet de la sécurité.

**Mme Aude Savoy** ne voit pas d'opposition à ce que l'on complète le procès-verbal comme le souhaite M. Buche.

**Mme Juliette Goy** signale qu'à la page 3 il y a une différence de CHF 10'000.- entre la réponse de M. Jacques-André Conne et le point 2 des conclusions.

**M. Jacques-André Conne** maintient les propos qui figurent au procès-verbal. M. Buche voulait savoir qu'elle était la valeur vénale retenue par l'expert et c'est bien celle indiquée dans le procès-verbal. La différence est due aux frais de notaire de CHF 10'000.- qui figurent dans le point 2 des conclusions.

Le procès-verbal avec la modification demandée par M. Buche est adopté à l'unanimité.

### 3. COMMUNICATIONS DU BUREAU

**Le Président** a reçu le 8 avril copie de la réponse de la Municipalité à M. Pierre Blanchoud qui proposait d'honorer les membres de la famille Piccard, Bertrand, Jacques et Auguste. La réponse est négative.

Le 11 avril, il a participé à l'assemblée générale de la Société d'exploitation du Rivage SA.

Le 28 avril, il a reçu la lettre de démission de M. Pierre-Alain Patry.

**M. Christophe Gessner** informe que le nouveau chef de groupe libéral est **M. Jean-Daniel Gay**.

**Le Président** a reçu cet après-midi les objets prévus à l'ordre du jour du 23 juin 2014.

**M. Denis Aguet** réitère la demande des conseillers de recevoir les titres des préavis avant la séance de groupe afin de pouvoir nommer les commissaires.

**M. Jacques-André Conne** s'excuse, car il s'agit d'un oubli.

### 4. DEPOT DE MOTIONS ET DE POSTULATS

**M. Claude Manoli** dépose au nom du groupe UDC un postulat concernant les tarifs horaires des parkings.

### 5. PREAVIS MUNICIPAL NO 1200/2014 CONCERNANT UN CREDIT D'ETUDE POUR L'ASSAINISSEMENT DU PARKING DE LA POSSESSION

**M. Denis Aguet**, président de la commission, résume son rapport que tous les conseillers ont reçu. La commission à l'unanimité des membres présents propose au Conseil d'adopter les conclusions du préavis.

**La Municipalité** ne demande pas la parole.

**Le Président** ouvre la discussion.

**M. Bernard Hagin** pense que les rapports de moins de trois pages doivent être lus comment on a toujours fait.

**Le Président** propose de voter à ce sujet. A une large majorité le Conseil désire qu'on ne lise pas le rapport.

**M. Patrick Aeby** estime qu'il serait pertinent de rajouter dans le concept d'assainissement les bornes de recharge pour les véhicules électriques.

**M. André Kudelski** pose trois questions : Pourquoi le coût de la place est si élevé ? Le nombre de places de parc va-t-il changer ? Combien coûte et rapporte ce parking par année ?

Réponses de **M. Denis Aguet** : la suggestion de M. Patrick Aeby est intéressante, il lui propose de faire un vœu. Il répond à M. Kudelski que le nombre de places de parc reste inchangé. Les coûts figurent dans le budget et le rapport des comptes de la Municipalité. Les parkings rapportent de l'argent, en particulier celui de la Possession. Les entretiens coûtent souvent aussi chers que de nouvelles constructions.

**M. Bernard Hagin** trouve que le coût total est très élevé. Le préavis et le rapport ne donnent pas assez de détails, car ils sont trop résumés. Est-ce que par exemple des témoins verts et rouges vont être mis en place, pour la gestion des places de parc ?

**M. André Kudelski** signale que ce n'est pas parce que dans les comptes et le budget il y a des informations sur les parkings que cela dispense de faire un calcul de la rentabilité des parkings lorsqu'il s'agit de faire des investissements.

**M. Patrick Aeby** émet un **vœu** concernant l'installation des bornes de recharge pour des véhicules électriques.

**Mme Aude Savoy** répond que c'est volontiers que la Municipalité adjoindra, dans le cadre des études, la proposition de M. Aeby.

Elle répond à M. Kudelski qu'on ne peut pas comparer le coût de réfection de la place au parking de la Possession au coût annoncé pour le parking des Jardins du Château qui date de quelques années. Actuellement on est à plus de 7 millions de francs. Les premières études situent le prix de revient entre 10 et 11 millions de francs. Aujourd'hui on est à un coût de 5,4 millions de francs pour la réfection du parking de la Possession. Quand on aura le crédit d'étude, on pourra savoir ce qu'on peut faire. Par la suite quand on présentera un crédit d'ouvrage, la Municipalité proposera des éléments économiques et fera un calcul de rentabilité. La réfection du parking est inévitable. Les parkings coûtent peu et rapportent beaucoup surtout celui de la Possession.

**M. Gaston Asper** émet le **vœu** suivant, qui a été évoqué par M. Hagin : étudier la possibilité de mettre des indicateurs verts et rouges pour la disponibilité des places.

**M. Pierre Bonjour** propose de faire une économie en supprimant la musique d'ambiance dans le parking.

**M. Philippe Pilet** propose de décaler de deux ans les travaux qui sont prévus en 2016 pour une durée de 9 mois, vu les problèmes de parcage qu'il y a déjà aujourd'hui et que le projet du nouveau parking risque de démarrer en 2016. Si cela n'est pas possible, il demande à la Municipalité d'étudier le remplacement des places de parc pendant les travaux.

**M. Claude Manoli** espère que dans l'avant-projet qui sera présenté plus tard, il y aura les différentes variantes possibles.

**M. Denis Aguet** répond à M. Pilet que le planning présenté est un planning réaliste-pessimiste et que peut-être les travaux pourront débuter le quatrième trimestre 2015, après la période estivale. La Municipalité est consciente du problème et étudie déjà la problématique des places de parc.

**Mme Aude Savoy** le confirme. La Municipalité va compenser les places qui seront fermées. Les travaux s'effectueront étage par étage. Elle répond à M. Manoli que c'est un crédit d'étude qui est demandé. Le Conseil communal pourra se prononcer plus tard dans une autre étape sur un crédit d'ouvrage.

**M. Philippe Pilet** rappelle qu'il a aussi proposé de retarder de deux ans les travaux.

Réponse de **Mme Aude Savoy** : Il faudra voir comment va avancer le projet du parking des Jardins du Château. Il faut aller de l'avant avec ces études. Le timing pourra être revu par la suite en fonction de l'avancement de l'autre projet. Elle ne pense pas que les travaux du parking des Jardins du Château débuteront avant 2016.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

**Le Conseil accepte les conclusions du préavis à l'unanimité**, à savoir :

1. autoriser la Municipalité à engager les études pour l'établissement du dossier d'enquête de l'assainissement du parking de la Possession.

2. accorder les crédits nécessaires à ces études, soit la somme de CHF 159'000.-
3. admettre le mode de financement proposé.
6. PREAVIS MUNICIPAL NO 1201/2014 RELATIF A L'ADOPTION DE LA NOUVELLE CONVENTION D'ENTENTE INTERCOMMUNALE INSTITUANT LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DE LAVAUX (CIL)

**Mme Monique Weber-Jobé**, présidente de la commission résume son rapport. Les commissions des dix communes émettent le **vœu** qu'une information annuelle soit communiquée aux conseillers communaux. La commission recommande à l'unanimité des membres présents d'accepter le préavis.

**La Municipalité** ne demande pas la parole.

**Le Président** ouvre la discussion.

**Mme Alessandra Silauri** veut savoir si on doit revoir les montants alloués à la CIL, vu qu'il y a deux communes qui se sont retirées de cette entente intercommunale. Il lui semble qu'actuellement le montant est de dix francs par habitant. Le vœu de la commission permettra plus de transparence et de connaître quelle est l'utilisation des sommes à disposition de la CIL.

**Mme Monique Weber** explique que la Commune de Lutry paye CHF 42'000.- pour Lavaux Patrimoine mondial et CHF 19'000.- pour la CIL. Le total de ces deux montants correspond à celui que l'on payait avant uniquement à la CIL. Celle-ci s'occupait des démarches pendant la période où on devait déposer le dossier pour Lavaux Patrimoine mondial. Maintenant cette association est indépendante. La cotisation de la CIL va rester assez stable dans la mesure où il s'agit de l'aménagement du territoire en concertation avec les communes.

Elle avait demandé que la grille des contributions des différentes communes avec les pondérations qui sont faites soit transmise pour être annexée avec le rapport mais ceci n'a pas été fait. Elle demande à la Municipalité qui a aussi cette grille de la communiquer. La commission a émis ce vœu pour qu'au moment du budget la Commission des finances puisse savoir qu'il y a une somme à dépenser pour ces deux associations et que l'on ait toutes les informations au moment du vote.

**M. Christophe Gessner** complète l'intervention de Mme Silauri, il s'agit de 6.50.- francs par habitant. Il signale que l'on trouve chaque année les détails dans les rapports des sous-commissions de la Commission des finances.

**M. Pierre-Alexandre Schlaeppli** précise que les différentes Municipalités de Lavaux ont dit que le vœu ne posait pas de problème. Il y aura un rapport annuel qui expliquera ce que fait la CIL.

**M. Denis Aguet** signale qu'on est en train de voter une convention. L'article VI de celle-ci dit que la commission doit déterminer le mode de répartition des frais selon la clé de répartition adoptée. Il souhaite avoir accès à cette clé puisque indirectement on va la voter.

**M. Pierre-Alexandre Schlaeppli** répond que cette répartition va se discuter chaque fois sous réserve d'acceptation par les budgets communaux. Jusqu'à présent la clé de répartition utilisée est le nombre d'habitants au m2.

**M. Claude Manoli** remarque qu'à l'article IV de l'ancienne convention figurait la gestion des comptes et dans la nouvelle convention elle a disparu. La CIL reçoit des fonds mais ce n'est

pas elle qui a la responsabilité de faire le décompte. Il ne comprend pas très bien ce mécanisme.

**Mme Monique Weber** explique que l'on a voté au budget en automne 2013 la somme de CHF 19'000.- qui correspond au travail de la commission pour l'année 2014. Concernant Lavaux Patrimoine mondial, il s'agit d'une autre association qui est juridiquement complètement séparée de la CIL et qui est aussi au budget de la Commune, mais dans un autre poste.

**M. Jacques-André Conne** souligne qu'il s'agit de deux entités distinctes. La différence entre ces deux institutions c'est que la CIL est un organe politique et Lavaux Patrimoine mondial est une association associative qui défend Lavaux à l'UNESCO et qui est ouverte à toutes les personnes et pas uniquement aux politiques. Par ailleurs, elle peut avoir des sponsors.

**M. Claude Manoli** rappelle sa question, où il se demande pourquoi la gestion des comptes disparaît à l'article IV.

**M. Pierre-Alexandre Schlaeppli** répond que la CIL va continuer à gérer les comptes. On a utilisée la CIL pour soutenir la démarche de l'UNESCO. Maintenant que le projet est fini on la sépare de la CIL pour créer une association. C'est une adaptation des statuts purement cosmétique.

**M. Christophe Gessner** signale que l'article II dit que la commune boursière est la commune de Chardonne. A l'article III figure « voter le budget et les comptes annuels ». Il s'agit bien de la constitution d'une commission intercommunale est c'est elle qui sera responsable vis-à-vis des budgets communaux.

**M. Thierry Buche** constate que le Conseil pourrait refuser le montant porté au budget pour la CIL. En fonction de l'article VIII, il faut obligatoirement faire partie de cette convention jusqu'au 30 juin 2016. Si l'on ne peut pas se départir, il faudra payer jusqu'à la fin de l'affiliation à cette convention.

Réponse de **M. Pierre-Alexandre Schlaeppli** : on adhère à une convention intercommunale. On vote les budgets communaux et si le Conseil communal refuse ce budget, la Municipalité sera liée par cette décision. Si le Conseil communal refuse, cela veut dire qu'il ne veut plus être dans cette convention.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

**Le Conseil accepte la conclusion du préavis (une abstention), à savoir :**

Adopter la nouvelle convention d'entente intercommunale instituant la Commission intercommunale de Lavaux (CIL)

## 7. ELECTION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION DES FINANCES

Pour remplacer M. Pierre-Alain Patry, M. Christophe Gessner, au nom du groupe libéral, propose la candidature de **M. Michel Bornet**. Il est élu à l'unanimité (une abstention)

## 8. COMMUNICATIONS MUNICIPALES

**N° 579/2014 Pétition « améliorer la plage de Lutry »**

**Mme Sylvie Morozslay** demande concernant l'interdiction des instruments de musique, si les guitares sont aussi interdites.

**M. Patrick Aeby** remercie la Municipalité pour les mesures proposées. Il demande dans quel délai elles seront prises et si on peut informer les utilisateurs de la plage par le biais de la presse (le Régional, l'Echomunal, etc.) et du site de la commune.

**M. Jacques-André Conne** répond à Mme Moroszlay que c'est la musique portative qui est interdite. Il remercie M. Aeby de transmettre la réponse de la Municipalité aux pétitionnaires en tant que premier signataire. La Municipalité va informer sous une forme encore à définir mais la plus précise possible, les dispositions qui sont énoncées dans la communication.

*Réponse à la question-interpellation de M. Philippe Sordet, conseiller communal*  
La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Préavis pour la séance du 23 juin 2014

*Comptes et gestion de la Municipalité pour l'exercice 2013*

*Préavis relatif au crédit d'ouvrage pour le réaménagement de la déchèterie*

## 9. DISCUSSION SUR LES MOTIONS ET LES POSTULATS DEPOSES AU POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR

**M. Claude Manoli** répond aux questions sur son postulat qui invite la Municipalité à revoir les tarifs horaires des parkings à Lutry, de manière à ce qu'ils couvrent tous les frais relatifs aux dits parkings.

**Le Président** ouvre la discussion.

**M. Dominique Roulet** en tant qu'entraîneur et faisant partie de plusieurs sociétés locales constate que lors des déplacements les entraîneurs doivent payer le parking à Corsy et à la Croix. Il s'oppose à une augmentation des tarifs de ces parkings.

**M. Claude Weber** n'est pas convaincu par le terme « utilisateur-payeur ». Il signale que les parkings génèrent des bénéfices et le parking de la Possession est certainement amorti. On verse relativement peu ce qui permet aux gens de ne pas tourner dans le bourg. Ceci permet aussi aux habitants du bourg qui n'ont pas la possibilité d'avoir un garage de se garer et permet encore aux gens de l'extérieur de venir dans notre commune. On ne peut pas dire que le tarif horaire doit couvrir tous les frais relatifs au parking. On pourra revoir le tarif de l'ensemble des parkings quand celui des Jardins du Château sera fini.

**M. Claude Manoli** souligne que l'utilisateur du parking utilise une voiture, donc on peut considérer celui-ci comme un pollueur qui doit payer.

**Mme Alessandra Silauri** n'a pas très bien compris ce que demande M. Manoli.

**M. Claude Manoli** répond qu'il faut revoir les tarifs de manière qu'ils couvrent les frais.

**M. Jacques-André Conne** confirme que les parkings sont amortis. Il ne comprend pas que M. Manoli veuille augmenter les tarifs alors qu'ils font des bénéfices. C'est vrai qu'à Lutry les parkings sont bon marché. En réponse au postulat de M. Gessner qui se préoccupe des petits commerçants, la Municipalité étudie un tarif progressif qui permettrait une meilleure rotation des véhicules notamment au parking de la Possession. Elle prévoit aussi de réserver un certain nombre de places qui seraient attribuées à des personnes qui pourraient profiter à un tarif différent de celui des abonnements qui existe actuellement. La Municipalité étudiera un nouveau tarif avant l'ouverture du parking des Jardins du Château.

**M. Bernard Hagin** estime qu'il faut faire un tarif attractif si on veut attirer les gens. Il ne faut pas baser le tarif uniquement sur une rentabilité.

**M. Jacques-André Conne** rajoute que les charges du parking sont entièrement couvertes. Les bénéfices permettent d'allouer CHF 1'000'000.- chaque année au fond de réserve.

**M. André Kudelski** remarque qu'il y a des communes autour de Lutry qui pratiquent des tarifs plus élevés. On n'a aucune garantie si les gens viennent à Lutry ou s'ils laissent leur voiture pour aller à Lausanne qui pratique une politique en matière de parking nettement plus hostile. Il faudrait avoir un système qui permette d'encourager les gens à venir à Lutry, par exemple avec un système de rabais dans les commerces ou restaurants. Mais il faudrait éviter d'avoir un système où le tarif est bon marché pour tout le monde, car le résultat est que les habitants de Lutry ne trouvent pas de place, surtout en été.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

**M. Claude Manoli** rassuré sur l'aspect économique **retire son postulat**.

## 10. INTERPELLATIONS, QUESTIONS ET DIVERS

**Le Président** rappelle la sortie du samedi 14 juin et demande aux conseillers qui ne l'auraient pas encore fait de répondre.

**M. Alain Amy** remercie la Municipalité de l'envoi en février aux habitants d'un questionnaire sur leurs habitudes ou souhaits en matière de transports publics. Il demande si les résultats vont être publiés et quand.

**M. Pierre-Alexandre Schlaeppli** répond qu'on n'a pas encore les résultats. Il y a eu deux envois, un émanait des TL qui ont reçu 2'000 réponses. Ils ont besoin de celles-ci pour faire des propositions à la Municipalité dans le cadre du nouveau réseau. La Municipalité est en train d'étudier l'augmentation des fréquences, la modification des arrêts etc. Toutes ces réflexions figureront dans un tout ménage.

**M. Pierre Bonjour** s'interroge sur le sort de la ferme des Echerins. Elle est inoccupée depuis un certain temps. Ce bâtiment pourrait être remis en usage pour une société locale ou un particulier.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

L'ordre du jour étant épuisé, **le Président** lève la séance à 21h42.

**La prochaine séance est fixée au 23 juin 2014 à 20h00**

BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

La Secrétaire

D. Richter

P. Brentini